



# CR Promotion de l'Arbitrage

## PROCÈS-VERBAL N°01

**Réunion du :** Lundi 16 Septembre 2019

**Présidence :** Stéphane PIWETZ

**Présents :** Gérard LOISON, PIWETZ Stéphane; Philippe LESAGE; David COTTREAU ; MICHAUD David ; Pascale LIVENAIS ; Evelyne AUTIN; Fabrice SARRAZIN; Christophe GUESNE; Dominique LEDOS; Marcel GERY

**Excusés :** Christian GUILLARD

**Assistent :** Anthony TORRALBA (CTRA) – Sébastien DENIS (CTRA)

### 1. Missions des commissions de promotion de l'arbitrage

*Le président de la CRPA souhaite la bienvenue aux membres de la commission.*

*Les participants se présentent.*

*Gérard LOISON précise les attendus de cette commission, rappelle l'importance des arbitres dans la ligue et les districts et le besoin de recruter et fidéliser les arbitres. Il rappelle aussi l'importance pour les clubs d'être en règle avec le statut de l'arbitrage afin d'éviter les sanctions sportives ou financières.*

*La composition des différentes CDPA a été confirmée par les différents présidents.*

### 2. Constats

*Un échange a permis de partager les points suivants :*

- *Des clubs réussissent à avoir de nombreux arbitres, il faut les rencontrer pour capitaliser sur ces belles expériences*
- *Chaque nouvel arbitre devrait avoir un tuteur*
- *Un rappel au club est à faire pour désigner un référent actif*
- *La formation et la sensibilisation des référents est à organiser rapidement. Les présidents de club seront invités*
- *Il est évoqué la possibilité d'impliquer les référents et les tuteurs lors des formations de leurs arbitres*
- *La notion d'arbitre auxiliaire est évoquée pour compter dans le statut*
- *L'image de l'arbitrage doit être valorisée*
- *Le référent a un rôle clé dans les clubs, il doit recruter, accompagner, suivre les arbitres de son club. Il faudra s'assurer que les référents font bien leur mission*
- *Le référent doit suivre les convocations des arbitres de son club ainsi que le respect de l'engagement pour le statut*
- *Un jeu sur l'arbitrage « à vous de juger », est accessible sur le site FF. Il permet d'identifier des candidats à l'arbitrage. Après réponse au jeu, des candidatures sont enregistrées et remontées vers les ligues et districts. Les clubs proches (géographiquement) aux candidats leurs sont communiqués.*
- *Les associations d'arbitre peuvent être associées aux opérations de promotion de l'arbitrage.*

### 3. Proposition d'actions

*Une vérification de la désignation des référents arbitrage est à faire pour s'assurer que tous les clubs s'engagent dans cette voie.*

*Les CDPA doivent prendre en charge la formation des référents qui doit être un axe prioritaire dans le club. Définir son rôle, avec un échange sur la valorisation de son équipe d'arbitre et sur le recrutement de futurs arbitres.*

*Les clubs en infraction doivent être réunis rapidement pour leur apporter de l'aide et les sensibiliser.*

*Les CTRA doivent accompagner les CDPA pour réaliser une réunion par département rapidement afin d'apporter quelques informations aux clubs avant la seconde et troisième Formation Initiale d'Arbitre.*

*Il faut rencontrer les clubs en infraction pour les sensibiliser et les aider.*

*L'idée d'une journée de l'arbitrage avec des tournois ou des triangulaires où les joueurs arbitrent est évoquée. Il faut aider les clubs à identifier des candidats à l'arbitrage.*

*Les supervisions des arbitres devraient être communiquées aux référents.*

### 4. Conclusion : objectifs des actions des CDPA pour 2019-2020

La priorité est à mettre sur les référents arbitrage des clubs avec la désignation par les clubs, la formation et l'accompagnement.

Des opérations sont envisageables dans les districts pour inviter à l'arbitrage de nouveaux candidats.

Le 9 décembre à 19h est réservé pour une prochaine réunion de la CRPA.

Le Président :  
Stéphane PIWETZ

Le Secrétaire de séance :  
Dominique LEDOS